



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 54151

Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations des assistants sociaux et des syndicats sur le manque de services sociaux pour les établissements scolaires. Actuellement, le service social scolaire de l'Essonne ne dispose que de 46 assistants en temps plein pour 153 établissements. Ainsi une trentaine d'établissements, dont 6 en zone d'éducation prioritaire n'ont pas de service social. En outre, cette profession est confrontée à des problèmes salariaux, tant pour les contractuels que pour les titulaires. Pour répondre au manque de recrutement, l'inspection académique envisage un redéploiement. Refusant toute surcharge de secteur, et face aux problématiques qui se sont diversifiées et accentuées, ces personnels demandent que soit affecté un poste à temps plein pour 2 établissements afin d'exercer décemment leurs fonctions et que leur grille indiciaire soit revalorisée. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qui pourraient être prises pour répondre à ces attentes légitimes.

Texte de la réponse

Lors de la rentrée 2000, un emploi d'assistante sociale et de 2 équivalents temps plein de personnels sociaux ont été créés dans l'académie de Versailles. Cette académie, dont la situation fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif, dispose actuellement d'une assistante sociale pour 1870 élèves, alors qu'au plan national le taux moyen d'encadrement est d'une pour 2040. Conformément aux règles de déconcentration, la ventilation des moyens au sein de l'académie ainsi que l'organisation et le fonctionnement du service social en faveur des élèves relèvent de la compétence du recteur. La loi de finances 2001 marque un effort considérable en faveur des personnels médico-sociaux. Elle constitue la première étape du plan pluriannuel décidé par le Gouvernement au terme duquel 800 emplois seront créés en trois ans, dont 300 dès la rentrée 2001, parmi lesquels 100 emplois d'assistants de service social. Ces moyens supplémentaires s'ajoutent à l'effort consenti entre 1997 et 2000, période au cours de laquelle 555 emplois d'assistants de service social ont été créés. Cela représente un accroissement de plus de 30 % du nombre des emplois d'assistants de service social dans un contexte de stabilisation de l'emploi public

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54151

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6544

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1823